

communiqué de presse

Paris, le 6 octobre 2021

#Aidants #JNA

Malakoff Humanis présente les résultats de son Observatoire des Salariés Aidants

La France compte aujourd'hui 11 millions d'aidants et 21% des salariés du secteur privé sont aidants, un chiffre en hausse de 12 points par rapport à 2010. Alors que le gouvernement, dans le cadre du Plan « Agir pour les aidants 2020-2022 », demande aux entreprises d'inscrire le sujet des aidants en emploi au cœur de leurs critères de responsabilité sociale et environnementale (RSE), Malakoff Humanis publie les résultats de son Observatoire des Salariés Aidants.

Cet Observatoire regroupe l'ensemble des données recueillies par le Groupe à travers les études qu'il mène depuis plus de dix ans. Ces données permettent notamment d'évaluer l'impact de la situation d'aidant sur la santé et la vie professionnelle des salariés. Elles mettent en avant les attentes des salariés aidants vis à vis de leurs entreprises dont ils soulignent la légitimité pour agir et les accompagner. Ces données très complètes permettent également une analyse du « phénomène » de cumul des vulnérabilités (aidants, isolement, famille monoparentale, difficultés financières...), particulièrement exacerbé durant la crise sanitaire.

Le dossier *Observatoire des Salariés Aidants* est disponible sur le [Comptoir de la nouvelle entreprise](#) de Malakoff Humanis.

Des salariés fragilisés physiquement et moralement

Si **62% des salariés aidants jugent leur état de santé « bon »** (vs 68% pour l'ensemble des salariés), la réalité est plus nuancée. 43% d'entre eux jugent leur état de santé mentale moyen ou mauvais (vs 34% pour l'ensemble des salariés). **28% se déclarent en situation de souffrances psychologiques** (vs 19% pour l'ensemble des salariés) et 34% se sentent souvent à bout de force (vs 24%). Enfin, un tiers des salariés aidants indique avoir des troubles de sommeil (vs 29% pour l'ensemble des salariés) et 15% sont en risque face aux pratiques addictives (vs 10%).

L'Observatoire met en lumière **le cumul des vulnérabilités**, phénomène amplifié par la crise sanitaire. D'une manière générale, les salariés aidants déclarent un nombre moyen de situations de fragilités d'origine personnelle supérieur à la moyenne : 2,6 en moyenne contre 0,8 pour l'ensemble des salariés. Les personnes âgées de 18 à 39 ans et celles qui vivent seules, avec ou sans enfant, sont les plus sensibles au cumul des fragilités.

Ainsi, 68% des salariés aidants indiquent vivre au moins **une situation de fragilité personnelle** (vs 52% des salariés). Il s'agit en premier lieu de difficultés financières (42% vs 27% pour l'ensemble des salariés), de souffrances psychologiques (28% vs 19%) et d'isolement social (27% vs 18%).

Les aidants sont également **plus vulnérables dans la sphère professionnelle**. 54% se disent épuisés professionnellement (vs 49% pour l'ensemble des salariés) et 49% stressés au travail (vs 39%). Ils sont également davantage inquiets à l'idée de perdre leur emploi : 44% des salariés aidants contre 30% pour l'ensemble des salariés.

Ces chiffres illustrent l'enjeu que représente cette situation pour les salariés, dont la carrière fait souvent office de variable d'ajustement, et pour les entreprises, en termes d'absentéisme notamment.

Une situation de vulnérabilité amplifiée par la crise sanitaire

La crise liée à l'épidémie de la Covid-19 a rendu la situation des salariés aidants encore plus complexe. **64% d'entre eux estiment avoir rencontré des difficultés pour assurer leur rôle notamment pendant le confinement de mars 2020.**

La fermeture des établissements médico-sociaux et la réduction des services d'aides à domicile ont accentué l'isolement des personnes dépendantes avec pour conséquence une intensification de l'activité des aidants. Cette activité renforcée concerne notamment une surveillance plus importante (pour 79% des aidants), une augmentation de la stimulation par des activités (78%), un soutien moral plus important (70%) et une prise en charge accrue des soins (56%). Seuls 48% des aidants déclarent être restés accompagnés par des infrastructures (soins, accueil...) pendant cette période.

La crise a également amplifié certaines vulnérabilités. Ainsi 51% des salariés aidants déclaraient souffrir **d'isolement** en mai 2021 contre 27% en décembre 2020. De même, 48% déclaraient **une situation financière compliquée** en mai 2021 contre 42% fin 2020.

L'entreprise impliquée

39% des salariés aidants éprouvent **des difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle** (vs 32% pour l'ensemble des salariés). Ceci est d'autant plus marqué chez les personnes en situation de famille monoparentale (49%), les managers (49%) et les 18-39 ans (46%).

Les salariés aidants sont plus souvent arrêtés. Fin 2020, 47% d'entre eux déclaraient avoir eu au moins un arrêt de travail dans l'année (vs 36% pour l'ensemble des salariés). Parmi eux, 46% ont eu des arrêts multiples (vs 39%). Par ailleurs, 64% des salariés aidants déclarent prendre des congés pour s'occuper de leur proche dépendant. Les salariés aidants sont également plus nombreux à ne pas respecter, tout ou partie, les arrêts qui leur sont prescrits (33% vs 27% pour l'ensemble des salariés).

21% des salariés aidants estiment être accompagnés par leur entreprise et 41% pensent qu'elle devrait le faire de manière prioritaire. Cette attente est plus marquée chez les salariés âgés de 40 ans et plus (46%) et chez les managers (44%). Leurs attentes portent notamment sur la mise en place de formations destinées aux managers pour détecter les fragilités (72%), et d'actions pour encourager les salariés concernés à partager leur situation (65%). Ces derniers hésitent encore en effet à parler de leur situation par peur d'être stigmatisés (pour 42% d'entre eux) ou d'être pénalisés en termes d'évolution professionnelle (41%). Et ceci, alors même que le travail est un élément positif dans la vie des salariés aidants qui, en dépit des difficultés liées à ce statut, se déclarent très engagés dans leur vie professionnelle (63%).

[Le Profil des salariés aidants]

- En 2020, **21%** des salariés étaient aidants contre 9% en 2010.
- **56%** des salariés aidants ont plus de 40 ans.
- **30%** vivent seuls : 21% seuls sans enfant et 9% en situation de famille monoparentale.
- **46%** des salariés aidants ont un poste de manager.
- **28%** travaillent dans des entreprises de plus de 1000 salariés.
- La part des salariés aidants dans les TPE (**17%**) a augmenté de 3 points en trois ans.

[Méthodologie]

Les données de l'Observatoire des Aidants proviennent des études suivantes réalisées par Malakoff Humanis :

- Etude **Santé mentale et risques psychosociaux des salariés**, Juin 2021
- Baromètre annuel **Santé au travail**, éditions 2010 à 2020
- Baromètre annuel **Télétravail**, éditions 2018 à 2020
- Baromètre annuel **Absentéisme Maladie**, éditions 2016 à 2020
- Etude **Vulnérabilités des salariés**, éditions 2018 et 2020
- Etude **Santé Travail et Covid**, Octobre 2020

Pour en savoir plus sur l'Observatoire des Aidants, retrouvez le dossier Spécial du [Comptoir de la nouvelle entreprise](#). Retrouvez aussi [les solutions proposées par Malakoff Humanis](#) pour permettre aux entreprises d'accompagner leurs salariés en situation de fragilités. Le Groupe, en lien avec l'Agirc-Arrco, est également à l'origine de la création du premier site exclusivement dédié aux aidants : [Essentiel Autonomie](#) a accueilli 22 millions de visiteurs depuis sa création en 2011. La richesse et la variété de ces dispositifs illustrent la mobilisation de Malakoff Humanis sur ce sujet qui est aussi l'un des quatre piliers de l'engagement¹ du Groupe pour une société plus inclusive.

Contacts Presse :

MALAKOFF HUMANIS

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

IMAGE 7

Isabelle de Segonzac : +33 6 89 87 61 39

isegonzac@image7.fr

Franck Pasquier : +33 6 73 62 57 99

fpasquier@image7.fr

À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec près de 7 Mds d'€ de fonds propres, plus de 400 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient 15 % de parts de marché de l'assurance collective.

Dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, le Groupe verse 38,3 Mds€ d'allocations à 6 millions d'allocataires, et collecte les cotisations auprès de 600 000 entreprises et 6 millions de cotisants.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 160M d'€ à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

www.malakoffhumanis.com

@MalakoffHumanis

¹ Grâce à son modèle redistributif, Malakoff Humanis consacre près de 160 millions d'euros pour accompagner les personnes en situation de fragilités, soutenir l'innovation sociale, soutenir des actions de sensibilisation et de mécénat, investir dans la recherche, des start-ups et des projets associatifs autour de quatre engagements : le cancer, le handicap, les salariés aidants et le bien vieillir.